

## Délibération n° 2023-18

**Objet : Démarche Logement d'Abord – Délégation du conseil d'administration pour l'attribution de subventions au titre de l'expérimentation d'accompagnement logement d'abord.**

Depuis 2018, l'Eurométropole de Strasbourg est engagée dans la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord au titre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Il s'agit d'opérer sur les 46 territoires retenus par l'Etat une réforme structurelle de l'accès au logement pour les sans-abris par une orientation rapide vers le logement durable, évitant ou réduisant le parcours au sein de dispositifs d'hébergement. Ce projet fait sens avec la réalité sociale de notre territoire et l'ambition politique en matière de territoire inclusif.

Ainsi le 28 septembre 2018, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg délibérait favorablement à la signature d'une première convention de partenariat avec l'Etat pour un montant de 870 000 € attribué par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès pour le Logement (DIHAL) afin d'engager une dynamique de développement et de transformation du cadre de prise en charge des personnes sans domicile. Depuis, cinq avenants à la convention ont été délibérés pour une attribution totale, sur les cinq années de mise en œuvre, de 3 121 000 € auquel l'Eurométropole a contribué à hauteur de 439 000 € amenant le projet à un coût global de 3 560 000 €.

Ces financements importants ont permis notamment le soutien au développement d'actions telles que :

- La plateforme de captation des logements - FAC'il - qui vise à augmenter et centraliser l'offre de logements accompagnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2022, la plateforme a comptabilisé 105 logements captés sur l'Eurométropole de Strasbourg ;
- L'ouverture de l'établissement Jaurès en mai 2023 à destination des 18 – 24 ans sans logement stable, sans ressources et avec un besoin d'accompagnement intensif pour 30 places d'ici 2024. Ce projet s'inscrit dans la démarche d'habitat intercalaire et se situe dans les locaux de l'ancien Foyer du Jeune Homme acquis par la Ville de Strasbourg.
- La création d'un observatoire du sans-abrisme (OSA) dont la mission est de développer une observation sociale et le diagnostic en temps réel. Ce projet est porté conjointement

par l'ADEUS et le SIAO et constituera un lieu permanent d'observation du sans-abrisme et de dialogue avec les acteurs du territoire ;

- Des aides complémentaires à l'accès et au maintien dans le logement par le FSL de l'Eurométropole de Strasbourg (prise en charge du premier mois de loyer, aide à l'installation et fond impayés dans le cadre de l'IML)

Un bilan exhaustif est réalisé annuellement en lien avec la DDETS et est validé par la DIHAL.

Aussi, par délibération 2021-04 du 5 février 2021, le conseil d'administration du CCAS a voté pour le déploiement d'une recherche-action de services d'accompagnement de la « rue au logement » pour une cohorte de 71 personnes. Ce projet expérimental renforce l'offre du territoire en proposant une mise en œuvre concrète des principes du « Logement d'abord ».

Un socle d'étude et d'évaluation visant à mesurer les effets de l'accompagnement sur le parcours des ménages, ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles, est mené en parallèle pendant toute la durée de l'expérimentation.

Démarrée en mai 2021, 80 personnes ont été accompagnées par ce dispositif et 65 sont en file active. La mise en œuvre est assurée par 5 opérateurs : Arsea-Gala, le Bal Saint Charles de la fondation Vincent de Paul, Entraide le Relais, L'Ilot et Habitat et Humanisme Gestion Alsace. Un montant total de 1 183 027€ de subventions a été versé depuis 2021.

Les premières conclusions des études (ANSA et laboratoire SAGE), en lien avec les services d'accompagnement du dispositif, ont conclu à l'efficacité des mesures engagées et permis d'appuyer le **Comité de pilotage Logement d'abord restreint** du 14 juin 2023, pour acter la pérennisation du modèle. Depuis, les services de la DDETS et de l'Eurométropole travaillent à la prolongation de l'expérimentation jusqu'au 30 juin 2024 et à des propositions de transformation visant à l'inscription de l'action dans la durée.

Aujourd'hui, il est proposé de verser les crédits permettant de prolonger l'expérimentation jusqu'au 30 juin 2024. Le besoin de financement des associations est au total de 256 989 €. Le complément, soit 102 759 € fera l'objet en 2024 d'une délibération de l'Eurométropole, à laquelle les quatre associations auront préalablement adressé une demande de subvention.

Soit :

- Subvention de 64 498 € à l'association Entraide Le Relais
- Subvention de 19 465 € au BAL St. Charles de la Fondation Vincent de Paul
- Subvention de 29 880 € à l'association Arsea-Gala
- Subvention de 40 351 € à l'association l'Ilôt

Pour un montant total de 154 194 €.

S'agissant de la poursuite de l'action dans la durée (second semestre 2024 et au-delà), les services de la DDETS et de l'Eurométropole sont pleinement mobilisés sur la rédaction d'un nouvel appel à projet.

*Le Conseil d'Administration  
sur la proposition de sa vice-présidente  
Après en avoir délibéré  
Décide*

*De verser une subvention 64 498 € à l'association Entraide le Relais dans le cadre de la démarche Logement d'abord*

*De verser une subvention 19 465 € au Bal St. Charles de la Fondation Vincent de Paul dans le cadre de la démarche Logement d'abord*

*De verser une subvention 29 880 € à l'association Arsea-Gala dans le cadre de la démarche Logement d'abord*

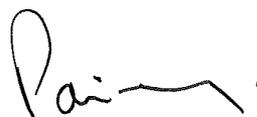
*De verser une subvention de 40 351 € à l'association l'Ilot dans le cadre de la démarche Logement d'abord*

*Ces subventions, pour un montant total de 154 194€, seront imputées sur le compte 65748-CA03A.*

*Autorise*

*sa Vice-présidente à signer les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de ces actions*

Strasbourg, le 13 décembre 2023  
Pour la Présidente, par délégation,



Floriane VARIERAS  
Vice-présidente

**Rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité préfectoral**

**le : 18 DEC. 2023  
et affichage au centre administratif**

**le : 18 DEC. 2023**

